



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **30 JUIN 2025**
Délibération n° **DEL-2025-0261**

Objet : Actualisation du tableau des emplois

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 48
Pouvoirs : 12
Absents : 0
Excusés : 26
Pour : 60
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

01 JUL. 2025

et publié le

01 JUL. 2025

Secrétaire de séance :
Damien VYNCK

Le lundi 30 juin 2025 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 24 juin 2025.

Présents : Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Zakia BENZEGHIBA, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Clément BONNET, Dominique BONNET, Coralie BOURDELAIN, Jean-François CLAPPAZ, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Joël DUCROS, Brigitte DULONG, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Nelly GADEL, Philippe GENESTIER, Martin GERBAUX, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Philippe LECAT, Hervé LENOIRE, Philippe LORIMIER, Christelle MEGRET, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Franck REBUFFET-GIRAUD, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Brigitte SORREL, François STEFANI, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoirs : Cédric ARMANET à Patricia BELLINI, Philippe BAUDAIN à Martine KOHLY, Karim CHAMON à Alain GUILLUY, Alexandra COHARD à Martin GERBAUX, Christophe ENGRAND à Franck REBUFFET-GIRAUD, Annie FRAGOLA à Serge POMMELET, Claudine GELLENS à François OLLEON, André GONNET à Roger COHARD, Julien LORENTZ à Jean-François CLAPPAZ, Myriam SIMONAZZI à Patrick BEAU, Christophe SUSZYLO à Zakia BENZEGHIBA, Annie TANI à Philippe LORIMIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique,
Vu la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,
Vu le décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant,

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant les besoins des directions pour assurer la bonne continuité du service rendu au public, mais également suite aux évolutions de service.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire, de valider l'évolution du tableau des emplois de la collectivité comme présenté ci-dessous.

Ces derniers correspondent aux crédits budgétaires inscrits aux budgets.

Légende : Temps complet = TC / Temps non complet = TNC / Catégorie = Cat.

DSG = Direction Secrétariat Général / DC = Direction Communication / DG = Direction Générale / DRH = Direction Ressources Humaines / DFCP = Direction Finances & Commande Publique / DSI = Direction Systèmes Informations / DPST = Direction Patrimoine & Services Techniques / DGD = Direction Gestion des Déchets / DEA = Direction Eau & Assainissement / DEVECO = Direction Développement Economique / DALE = Direction Aménagement, Logement & Environnement / DCPC = Direction Culture & Patrimoine Culturel / DEJP = Direction Enfance, Jeunesse & Parentalité / DSMT = Direction Sports, Montagne & Tourisme / DASS = Direction Autonomie, Santé & Solidarités / EHPAD = Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

Emplois permanents :

Les emplois permanents seront occupés par des fonctionnaires. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ils pourront être pourvus par des agents contractuels sur la base des articles L.332-8 2° ou L.332-14 du code général de la fonction publique.

La rémunération de l'agent ne pourra pas dépasser l'indice brut sommital du cadre d'emploi de recrutement.

Le tableau des emplois est ainsi régularisé

Nbr de poste	Création / Suppression	Cat .	Grade ou Cadre d'emplois	TC / TNC	Temps de travail hebdo	A compter du	Budget	Motif	Direction
1	Suppression	B	Cadre d'emplois des techniciens territoriaux	TC	35h00	01/07/2025	Assainissement	Recrutement sur nouveau cadre d'emplois	DEA
	Création	C	Grade d'agent de maîtrise principal						
1	Suppression	C	Grade d'agent de maîtrise principal	TC	35h00	01/07/2025	Eau	Recrutement sur nouveau grade	DEA
	Création		Grade d'adjoint technique						

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

1	Suppression	B	Grade de technicien	TC	35h00	01/07/2025	Assainissement	Recrutement sur nouveau grade	DEA
	Création	C	Grade d'agent de maîtrise						
1	Suppression	C/B	Cadre d'emplois des agents de maîtrise ou des techniciens territoriaux	TC	35h00	01/07/2025	Assainissement	Recrutement sur nouveau grade	DEA
	Création	C	Grade d'adjoint technique						
1	Suppression	B	Cadre d'emplois des aides-soignants ou des agents sociaux territoriaux	TC	35h00	01/07/2025	Principal	Recrutement sur nouveau grade	DASS EHPAD
	Création		Grade d'aide-soignant de classe normale						
1	Suppression	B	Grade de rédacteur principal de 1ère classe	TC	35h00	01/07/2025	Principal	Recrutement sur nouveau grade	DALE
	Création		Grade de rédacteur principal de 2ème classe						
1	Suppression	C	Grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe	TC	35h00	01/07/2025	Principal	Recrutement sur nouveau grade	DALE
	Création		Grade d'adjoint administratif						
1	Suppression	A	Grade de Médecin de 1ère classe	TNC	24h20	01/07/2025	Principal	Réorganisation	DEJP
	Création				21h13				
1	Suppression	C	Grade d'agent de maîtrise	TC	35h00	01/07/2025	Principal	Recrutement sur nouveau cadre d'emplois	DPST
	Création		Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux						
1	Suppression	C	Grade d'adjoint technique	TC	35h00	01/07/2025	Principal	Recrutement sur nouveau grade	DPST
	Création		Grade d'agent de maîtrise						
1	Suppression	C	Grade d'agent social	TNC	30h00	01/07/2025	Principal	Reclassement	DEJP MA "Les Petits Pierrots"

Avancement de grade 2025 :

Nb de poste	Création / Suppression	Cat.	Grade	TC / TNC	Temps de travail hebdo	A compter du	Budget	Dir.
1	Suppression	C	Grade d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	TC	35h00	01/07/2025	Principal	DSG
	Création		Grade d'adjoint du patrimoine principal de 1ère classe					
4	Suppression	C	Grade d'adjoint administratif	TC	35h00	01/07/2025	Principal / Eau	DRH / DEA / DCPC / DEJP
	Création		Grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe					
1	Suppression	C	Grade d'adjoint administratif	TC	35h00	01/09/2025	Assainissement	DEA
	Création		Grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe					

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

2	Suppression	C	Grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe	TC	35h00	01/07/2025	Principal	DRH
	Création		Grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe					
1	Suppression	C	Grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe	TC	35h00	01/10/2025	Principal	DFCP
	Création		Grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe					
1	Suppression	C	Grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe	TC	35h00	09/11/2025	Principal	DFCP
	Création		Grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe					
1	Suppression	C	Grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe	TC	35h00	20/11/2025	Principal	DSMT
	Création		Grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe					
4	Suppression	C	Grade d'agent social	TC	35h00	01/07/2025	EHPAD / Principal	DASS / DEJP
	Création		Grade d'agent social principal de 2ème classe					
1	Suppression	C	Grade d'agent social	TNC	28h00	01/07/2025	EHPAD	DASS
	Création		Grade d'agent social principal de 2ème classe					
1	Suppression	C	Grade d'agent social	TC	35h00	01/09/2025	EHPAD	DASS
	Création		Grade d'agent social principal de 2ème classe					
1	Suppression	C	Grade d'agent social principal de 2ème classe	TC	35h00	01/07/2025	Principal	DEJP
	Création		Grade d'agent social principal de 1ère classe					
1	Suppression	C	Grade d'agent social principal de 2ème classe	TC	35h00	01/10/2025	Principal	DEJP
	Création		Grade d'agent social principal de 1ère classe					
1	Suppression	C	Grade d'agent social principal de 2ème classe	TNC	25h00	01/10/2025	Principal	DEJP
	Création		Grade d'agent social principal de 1ère classe					
1	Suppression	C	Grade d'agent social principal de 2ème classe	TC	35h00	02/10/2025	EHPAD	DASS
	Création		Grade d'agent social principal de 1ère classe					
1	Suppression	B	Grade d'auxiliaire de puériculture de classe normale	TC	35h00	01/07/2025	Principal	DEJP
	Création		Grade d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure					
1	Suppression	C	Grade d'adjoint technique	TC	35h00	01/07/2025	DGD	DGD
	Création		Grade d'adjoint technique principal de 2ème classe					
1	Suppression	C	Grade d'adjoint technique	TNC	22h30	01/09/2025	Principal	DEJP

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

	Création		Grade d'adjoint technique principal de 2ème classe						
1	Suppression	C	Grade d'agent de maîtrise	TC	35h00	01/07/2025	Principal	DPST	
	Création		Grade d'agent de maîtrise principal						
1	Suppression	B	Grade de technicien principal de 2ème classe	TC	35h00	01/07/2025	Principal	DPST	
	Création		Grade de technicien principal de 1ère classe						
1	Suppression	A	Grade d'ingénieur	TC	35h00	01/10/2025	Eau	DEA	
	Création		Grade d'ingénieur principal						

Emplois non permanents (Accroissement temporaire d'activité) :

L'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique, permet aux collectivités et établissements publics de recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité. Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutifs, ils seront pourvus uniquement par des agents contractuels.

Considérant, comme les années précédentes, les besoins des directions pour assurer la bonne continuité du service rendu au public, notamment au regard des nombreux services à la population, et des contraintes réglementaires encadrant le recrutement (délais de vacance, de publication, durée des remplacements), la collectivité ou l'établissement public pour répondre rapidement aux exigences de continuité de service, prévoit la création de ces postes non permanents ; ces derniers seront utilisés si nécessaire au regard des nécessités de continuités de service.

Nbr de poste	Création / Suppression	Cat	Cadre ou Grade	TC / TNC	Temps de travail hebdo	Date de début	Date de fin	Budget	Direction
1	Création	C	Grade d'adjoint technique	TC	35h00	01/10/2025	31/12/2025	Principal	DEJP

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
 Au registre ont signé tous les membres présents.
 POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **30 JUIN 2025**

Le Président,
 Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

